

Zurich, le 26. juin 2025

## **Nouvelle carte SIAC en tant que solution d'abonnement**

Mesdames et Messieurs

Grâce au système d'information Alliance Construction (SIAC), nous avons pu réaliser ces dernières années des progrès importants pour une concurrence loyale. Les entreprises qui respectent les conditions de travail minimales doivent avoir un avantage sur le marché. Vous avez soutenu le système SIAC par le passé, nous vous en remercions expressément.

En tant qu'utilisateur de la carte SIAC, nous avons le plaisir de vous informer des changements et améliorations importants.

La carte SIAC, valable jusqu'à présent 3 ans, sera remplacée par un nouvel abonnement Carte SIAC avec des cartes qui n'ont plus de date d'expiration.

Jusqu'à présent, les cartes SIAC étaient remplacées après trois ans. Dans la pratique, il s'est toutefois avéré que la carte SIAC fonctionne généralement encore parfaitement sur le chantier après trois ans et qu'elle ne s'use pas aussi rapidement.

Les anciennes cartes, dont la date d'expiration est dépassée, sont donc désormais remplacées en permanence par ces nouvelles cartes sans date d'expiration. A l'avenir, la validité de la carte sera automatiquement prolongée par un modèle d'abonnement, sans qu'une nouvelle carte soit nécessaire au bout de trois ans. L'aspect de la carte est légèrement différent, elle utilise désormais un numéro dit UUID, un identifiant unique à 32 chiffres du document d'identité et non plus un numéro séquentiel. La protection de la carte et des données qui y sont associées est ainsi encore renforcée.

La facturation est également simplifiée. Vous recevrez au maximum une facture par mois avec un aperçu des cartes SIAC commandées ou renouvelées par vos collaborateurs. Les frais des cartes s'appliquent désormais par année d'utilisation. Globalement, rien ne change au niveau des coûts. La première année, la carte SIAC avec validation des données des collaborateurs coûte 13 CHF et les années suivantes, 6 CHF. Au total, cela revient aux mêmes prix que ceux pratiqués jusqu'à présent pour trois ans.

Deux semaines avant l'expiration des cartes SIAC existantes, les "responsables SAIC" enregistrés dans votre entreprise sur le portail SIAC recevront un courriel leur indiquant quelles cartes seront automatiquement remplacées et passeront au nouveau modèle d'abonnement. Vous pourrez alors, si nécessaire, vérifier votre liste de collaborateurs sur le portail SIAC et désactiver les collaborateurs pour lesquels vous n'avez plus besoin de cartes SIAC.

Les nouvelles cartes sont désormais commandées via le bouton «Commander des abonnements» dans la gestion des collaborateurs. Le même bouton permet également de commander le nouvel abonnement supplémentaire «eBadges VS». Avec l'eBadge VS, les entreprises de construction du canton du Valais peuvent remplir les nouvelles conditions légales en matière de marchés publics à l'aide de leurs cartes SIAC. Vous trouverez plus d'informations et d'instructions sur la nouvelle carte SIAC et les abonnements sur [www.isab-siac.ch/support](http://www.isab-siac.ch/support), plus d'informations sur le projet eBadges dans le canton du Valais sur [www.ebadges.ch](http://www.ebadges.ch).

Nous préparons également actuellement l'introduction d'une carte SIAC purement numérique pour le smartphone. En raison des restrictions techniques de l'iPhone en rapport avec les systèmes d'accès, de chantier des préparatoires supplémentaires sont toutefois nécessaires. Nous vous informerons volontiers de l'avancement de ce projet dans l'une de nos prochaines newsletters. Si vous n'êtes pas encore abonné à notre newsletter, nous vous recommandons de vous inscrire sur [www.isab-siac.ch](http://www.isab-siac.ch).

Pour toute autre question, notre support se tient à votre disposition à l'adresse [support@isab-siac.ch](mailto:support@isab-siac.ch).

Meilleures salutations

Sascha Haltinner  
Directeur